

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Session Ordinaire

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 (art. 40 de l'ordonnance).

Modification de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. » Il n'y a plus de compte-rendu d'affiché.

Modification de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales : « ... Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ... »

Date de la convocation : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 10
Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Maire	P	
2 - M Pascal CHESNEAU	1 ^{er} Adjoint	P	
3 - Mme Tiphaine ROSADO	2 ^{ème} Adjointe	P	
4 - M. Robert SCHRYVE	3 ^{ème} Adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
6 - Mme Viviane VAYSSE-MONGEL	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - Mme Lydia ANFRAY	Conseillère municipale	P	
10 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
11 - M. Guillaume FABRE	Conseiller municipal	AE	

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

N° des délibérations	Intitulés
27 / 2026	Devis pour les travaux de voirie, rue du Château d'eau
28 / 2026	Versement au Fonds de Solidarité Logement
29 / 2026	Reversement des frais d'assemblée électorale au secrétaire de mairie
. / .	Projets d'investissement pour l'année 2027

Le Maire,
Mme FANMUY-HEINTZ Sarah,

